

Deliberations du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE
Réuni le 17 juin 2003

Sont présentes au conseil d'administration les personnalités suivantes :

Président :

M. Bruno DELAYE, directeur général de la coopération internationale et du développement.

Représentant le sénat :

M Robert DEL PICCHIA, sénateur des Français établis hors de France.

Représentant le ministère des affaires étrangères, de la coopération, et de la francophonie :

M. Philippe ZELLER, directeur général de l'administration,

M. Philippe ARDANAZ, suppléant de M. Joël ZORZI, directeur des affaires budgétaires et financières,

M. Xavier NORTH, directeur de la coopération culturelle et du français,

M. Mehdi DRISSI, suppléant de Mme Hélène DEFROMONT, directrice du français,

M. Alain FOUQUET, suppléant de M. François SENEMAUD, chef du service de la stratégie, des moyens et de l'évaluation,

M. Denis FRANCOIS, suppléant de Mme Christine ROBICHON, chef du service des français à l'étranger,

M. Jean-Michel DUMOND, chef du service des affaires francophones.

Représentant le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

M. Yann de MOLLIENS, chef du bureau 7 C, direction du budget.

Représentant le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche :

Mme Anne-Marie BARDI, suppléante de M. Dominique BORNE, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale

Mme Anne DUTERTRE, suppléante de M. Jean-Paul de GAUDEMAR, directeur de l'enseignement scolaire.

Représentant le ministère de la fonction publique et de la réforme :

Mme Sophie MARMOUGET, suppléante de M. Yves CHEVALIER, sous-directeur des statuts et rémunérations à la direction générale de l'administration de la fonction publique.

Représentant le conseil supérieur des français de l'étranger

M. Max ROUX, délégué.

Représentant la mission laïque française

M. Jean-Pierre BAYLE, suppléant de M. Jacques SENECAAT, directeur général.

Représentant l'ANEFE :

M. Jacques HABERT, président.

Représentant la FAPEE :

Mme Michèle BLOCH, présidente.

Représentant la FCPE :

M. Abdelouhab BOUKOURAYCH, administrateur général.

Représentant l'UNSA Education :

M. Philippe ESNAULT, SE-UNSA Education,
M. Michel BOUDOUX, A&I-UNSA Education.

Représentant la FSU :

M. Roger FERRARI, SNES - secteur hors de France,
Mme Mireille COURT, suppléante de M. Jean-Charles MOYON, SNES - secteur hors de France,
M. Philippe SEVERAC, SNUipp - secteur hors de France.

Sont excusés :

Pour l'assemblée nationale

M. François ROCHEBLOINE, député de la Loire.

Pour le ministère délégué au commerce extérieur

(pas de nomination à ce jour), sous direction à l'appui aux PME et action régionale.

Pour le ministère des affaires étrangères

Mme Mireille GUIGAZ, directrice du développement et de la coopération technique

Assistent aux travaux du conseil, avec voix consultative :

Mme Maryse BOSSIERE, directrice de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger,
M. Gilles LE MOAL, agent comptable de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

POINT N°1: approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2002

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité (22 voix), compte tenu des modifications sollicitées par Mme BLOCH et M. HABERT.

POINT N°2 : compte financier 2002

Après avoir entendu la présentation de Mme BOSSIERE, Directrice de l'AEFE et l'exposé de M. LE MOAL, agent comptable de l'AEFE, le président soumet le compte financier 2002 au vote des membres du conseil d'administration.

VOTE POUR : 19

CONTRE : 3

ABST : 0

Le compte financier 2002 est approuvé. Il se traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de 15 478 713,15 euros et une insuffisance de financement de 15 176 292 euros compensée par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'AEFE de 15 514 147,58 euros.

POINT N°3 : affectation du résultat 2002

M. LE MOAL, agent comptable de l'AEFE, présente le projet d'affectation du résultat d'exploitation déficitaire de 15 478 713,15 euros sur les réserves (compte 1062-1) qui s'élèvent, avant affectation, à 28 562 833,12 euros.

Après en avoir délibéré, le président soumet cette proposition au vote des membres du conseil d'administration.

VOTE POUR : 19

CONTRE : 0

ABST : 3

L'affectation du résultat 2002 sur les réserves est approuvée.

Les réserves de l'AEFE après affectation de ce déficit s'élèvent désormais à 13 084 119,97 euros.

POINT N°4 : décision budgétaire modificative n°1/2003

M. RIVIERE, chef du service du budget, rappelle que le projet de DBM a pour objet de prendre en compte les ressources nouvelles attribuées à l'AEFE, d'ajuster les crédits destinés à financer les bourses scolaires et d'ajuster les crédits de rémunération, suite notamment aux événements survenus en Côte d'Ivoire.

Après en avoir délibéré, le président soumet cette proposition au vote des membres du conseil d'administration, dont voici le résultat :

VOTE POUR : 20

CONTRE : 0

ABST : 2

La DBM n°1/2003 est adoptée.

POINT N°5 : modification des taux de participation

L'autorisation du conseil d'administration est requise lorsque ces taux varient de plus de 5 points.

En Côte d'Ivoire Les établissements rouverts le 1^{er} septembre 2003 se verront attribués un taux nul de participation jusqu'au 31 août 2004 de manière à les aider à surmonter leurs graves difficultés financières.

En Espagne, les deux établissements voient leur taux de participation réajusté à la hausse compte tenu de l'absence de particularité de leur situation.

A la demande des représentants des personnels, le président soumet séparément au vote des membres du conseil d'administration la proposition de baisse des taux et celle de hausse des taux.

1- Baisse des taux (Côte d'Ivoire) :

2-

VOTE POUR : 21 CONTRE : 0 ABST : 1

La baisse des taux est approuvée.

2- Hausse des taux (Espagne) :

VOTE POUR : 16 CONTRE : 6 ABST : 0

La hausse des taux est approuvée.

POINT N°6 : restauration des agents de Nantes

Depuis le 25 mars 2002, les services nantais de l'Agence sont installés dans de nouveaux locaux, distincts de ceux des services du ministère des affaires étrangères.

Afin de ne pas pénaliser les personnels nantais de l'AEFE qui ne peuvent plus se rendre au restaurant administratif situé à Breil, compte tenu de son éloignement, M. NGUYEN présente un projet de convention entre l'AEFE et le CROUS de Nantes, dont le restaurant universitaire est plus proche des locaux de l'AEFE.

Les prix des repas servis par ce restaurant universitaire s'élèvent à 3,45 euros pour les agents dont l'indice nouveau majoré (INM) est au plus égal à 465 et 4,90 euros pour ceux dont l'INM est supérieur à 465.

Ces tarifs sont différents des prix pratiqués par le restaurant administratif du ministère des affaires étrangères et pénalisent les personnels ayant les indices de rémunération les moins importants. Il est donc proposé que l'AEFE prenne à sa charge la différence

Le coût journalier maximum pour l'AEFE serait de 13 euros dans l'hypothèse où tous les agents y déjeuneraient.

Le président soumet cette proposition au vote des membres du conseil d'administration dont voici le résultat :

VOTE POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

A l'unanimité, l'AEFE est autorisée à passer la convention avec le CROUS de Nantes.

POINT N°7 : déconventionnement des établissements du secteur Amérique

Le président soumet au vote des membres du conseil d'administration le projet de déconventionnement de l'établissement de Curico initié par l'AEFE, et les demandes de déconventionnement présentées par cinq établissements américains.

1- Déconventionnement à Curico (Chili) :

VOTE POUR : 20 CONTRE : 0 ABST : 2

Le projet de déconventionnement est approuvé.

2- Déconventionnement aux Etats-Unis :

VOTE POUR : 16 CONTRE : 5 ABST : 1

Les demandes de déconventionnement formulées par les établissements sont approuvées.

POINT N°8 : subventions à des établissements hors réseau

Les subventions projetées concernent pour 101 060 euros des établissements homologués et pour 16 000 euros un établissement non homologué.

A la demande des représentants des personnels, le président soumet séparément au vote des membres du conseil d'administration la proposition de subventions aux établissements homologués et celle destinée à l'établissement non homologué.

1- Subventions aux établissements homologués :

VOTE POUR : 22 CONTRE : 0 ABST : 0

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

2- Subvention à l'établissement non homologué :

VOTE POUR : 17 CONTRE : 1 ABST : 4

Cette subvention est approuvée.

POINT N°9 : suites du séminaire de l'AEFE des 6 et 7 mai 2003

Le président propose aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la base de travail que constitue la synthèse des débats qui se sont déroulés lors du séminaire ainsi que sur le nombre des groupes de travail.

Deux propositions sont soumises au vote du conseil d'administration : une organisation en deux groupes de travail et une autre en quatre groupes.

1- Deux groupes de travail :

VOTE POUR : 5

2- Quatre groupes de travail :

VOTE POUR : 14

ABST : 1

Quatre groupes de travail seront formés pour élaborer un document stratégique sur l'avenir de l'AEFE.